



Note d'unité

MRF/ MF77-VMI | N° 2020-059

Décision du 1^{er} juin 2020

Décision n° MRF/ MF77-VMI 2020-059 du 1er juin 2020

**Portant délégation de signature du Responsable de Site de Saint Ouen,
au Responsable de la gestion de site de St Ouen**

Le Responsable de site de Saint-Ouen,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs (Note Générale n°2019-45) consentie le 1er octobre 2019 à la Directrice du département MRF par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs (Note de Département n° 2019-119) consentie le 1er octobre 2019, au Responsable de site de Saint-Ouen par la Directrice du département MRF ;

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Pascal BONNETAUD, Responsable de la Gestion du Site de Saint-Ouen, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris dans le cadre du périmètre dudit site :

- 1.1.- L'établissement des permis feu
- 1.2.- Les bordereaux de suivi des déchets infectieux
- 1.3.- Les plans de prévention
- 1.4.- Inspection commune préalable



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BONNETAUD, Responsable de la gestion de site de Saint Ouen, de donner délégation à :

- M. Julien KOESTEL, Responsable de l'équipe Maintenance des Equipements Industriels,
- M. Marc MEUNIER, Gestionnaire de site de Saint Ouen,

à l'effet de signer en leur nom tous les actes mentionnés aux points de l'article 1^{er} alinéa 1.1 et 1.2.

Article 3

La présente délégation annule et remplace la note d'unité MF77-VMI n° 2018-112 en date du 10 juin 2018.

Article 4

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait à Paris, le 1^{er} juin 2020

Le Responsable de Site de Saint-Ouen

Xavier GADEAU